

Communiqué de presse du 12. mai 2021

## Modification du droit du personnel à la Confédération: Le droit au télétravail fait défaut

Après d'intenses négociations avec les syndicats, le Conseil fédéral a décidé des changements pour les employé-e-s de la Confédération: l'introduction de quatre semaines de congé de paternité et l'extension de la possibilité de travailler de manière mobile sont des décisions réjouissantes. Malheureusement, ces mesures n'incluent pas le droit au télétravail. En outre, les réductions de salaire s'appliquant aux personnes âgées de plus de 55 ans sont néfastes du point de vue du Syndicat suisse des services publics (SSP).

Après l'acceptation par une nette majorité du congé de paternité lors de la votation populaire en automne 2020, le Conseil fédéral s'est mis au diapason du contexte actuel, en accordant aux nouveaux pères travaillant à l'administration fédérale un congé de paternité de quatre semaines dès 2022, au lieu de deux semaines. Il est réjouissant de constater que la revendication y relative, que nous avons formulée en automne 2020 en lieu et place des revendications salariales, est maintenant mise en œuvre.

Durant la crise sanitaire liée à la Covid-19, le télétravail a fait ses preuves: les employé e s de la Confédération continuent de travailler, même si leurs supérieurs ne les observent pas constamment durant leurs activités.

C'est pourquoi les formes de travail mobile doivent également être possibles à l'avenir. Mais pour que toutes les personnes qui exercent des fonctions de supérieurs comprennent cette nécessité, il est faut prendre rapidement une nouvelle mesure et établir un véritable droit au télétravail – ou à d'autres formes de travail mobile lorsque le télétravail n'est pas possible –, comme le réclame également la majorité du Conseil national (cf. [Motion Romano 20.4010](#)).

Du point de vue du SSP, il est aussi regrettable qu'à l'avenir, les employé e s de plus de 55 ans qui sont reclassés dans une classe salariale inférieure sans faute de leur part doivent s'attendre à subir des baisses de salaires: cette mesure suscitera encore davantage d'insatisfaction au sein des collaborateurs/-trices touchés lors de futures réorganisations concernant l'administration fédérale.

### Pour plus d'informations:

Katharina Prelicz-Huber, Präsidentin VPOD Schweiz und Nationalrätin  
Christof Jakob, Gewerkschaftssekretär VPOD Bundespersonal

076 391 79 15  
077 447 29 03